

R Par. 28. de.  
62.

A Orange ce 10. decembre 1662

N. 137.

Monsieur

Peu avant mon depart de la Haye Je demay à Mr de Buissero un -  
memoire raisonne du Jus patronat appartenant à S. A. sur l'Abaye de St  
Andre de Ramieres, et depuis mon arriuee en ce pays Monsieur de -  
Causans, à qui presque toutes les dames de ce monastere ~~atouchent~~  
de parente, m'a parlé plusieurs fois des nouveaux fondemens qu'elles ont  
trouvé, pour ne recevoir pas led droit à S. A. et du desir qu'elles avoient  
de recourir pour leur defence en des Lieux suspects, faute de Justice ~~comme~~  
elles disent, du costé des Seigns du Convent de S. A. qui pour estre tous de  
contraire Religion, n'ont Jamais voulu accorder un partage les concernant quoy  
que remis depuis vingt cinq années. Il y a fait et fait encore en -  
fidelle Vassal et serviteur de S. A. tout ce qui se peut pour les tenir dans  
le devoir, et m'a mesme fait des ouvertures <sup>sur ce sujet</sup> que nous jugerés sans doute  
avantageux au bien du service de S. A. mais comme pour y parvenir  
Il faut les obliger de differer leur Instance jusques à une arriuee parmi nous  
Il croit aussi et moy avec Luy que pour ayder puissamment à ce delay -







Il seroit bien necessaire que nous pleur Monsieur escrire a' quelcun  
que nous prendres Infalliblement soin de leur Interest des' que nous seris-  
Jay et quelles s'y püent attendre dans peu de temps. Ce sera alors -  
que nous Jugeris de L'importance du service que rend en ceste occasion  
le gentilhomme qui s'y emploze, et du desir que Jay en faisant ce -  
que Je dois envers mon prince, de vous Themoigner aussi. a' quel  
point Je suis

Monsieur

Vostre tres humble et tres-  
soüillant serviteur  
Gd'elapize



Monsieur

Monsieur de Turenne chef  
du Conseil de son Altesse et son député  
en Cour de France